

Tri'mestriel

Le magazine d'informations du
sietrem.fr

Avril 2025 #11



L'événement à ne pas manquer :

Le Textile sous toutes ses Coutures

Samedi 24 mai
au SIETREM

Voir le programme en page 5



Déchetteries
mobiles 2025 - P. 4



Intensifions nos efforts
de tri - P. 8



Des solutions pour trier
ses biodéchets - P.10

Le printemps s'annonce dynamique au SIETREM !

Après les animations organisées dans le cadre de la quinzaine nationale « Tous au compost », les équipes du syndicat sont ravis de vous retrouver pour de nouvelles manifestations ludiques et pédagogiques autour du tri et de la prévention des déchets. Retrouvez un aperçu des temps forts qui vous sont proposés dans les pages qui suivent et sur le site sietrem.fr.

Le syndicat poursuit sa politique environnementale ambitieuse et engagée. La signature prochaine d'une convention avec HAROPA Port permettant de disposer d'un terrain qui longe la Marne en est la parfaite illustration. Située à 500 mètres du centre de tri, cette parcelle permettra au syndicat de répondre à un besoin de stockage accru des balles d'emballages. En effet, grâce aux travaux de modernisation et d'optimisation du procédé de tri qui seront entrepris début 2026, le volume de matières traité s'élèvera à 25 000 tonnes par an contre 22 000 tonnes aujourd'hui. La proximité avec la rivière permettra de transporter par voie fluviale les emballages ainsi triés vers les filières de recyclage.

Une partie de ce site sera également mise à la disposition du futur délégataire retenu pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Il accueillera notamment la base vie pour les travaux de rénovation de l'usine. Les matériaux et équipements nécessaires pour le chantier pourront également y être entreposés.

Mutualiser c'est conjuguer les forces pour optimiser les résultats et réduire les coûts. C'est dans cette optique que

le SIETREM et ses partenaires renforcent leurs liens pour faire converger leurs intérêts. Je pense notamment à la convention qui permet à notre syndicat de récupérer les eaux usées traitées par la station d'épuration voisine pour refroidir les mâchefers de l'UVE en circuit fermé. Cela évite au SIETREM d'utiliser de l'eau potable dans son procédé industriel et permet au syndicat d'assainissement de réutiliser vertueusement ses eaux épurées. De plus, une étude sera menée dans les années à venir afin d'évaluer la faisabilité d'adapter la technologie de l'UVE pour traiter les boues d'assainissement.

Un service toujours plus performant, dans le respect de l'environnement, et à coût maîtrisé

Enfin, je vous informe que le déploiement des solutions de collecte des biodéchets se poursuit dans les villes qui se sont portées volontaires. Avant l'été, plus d'un tiers du territoire sera doté de composteurs partagés et de bornes d'apport volontaire. Je remercie chaleureusement les élus et les habitants qui se sont impliqués dans ce projet. J'ai bon espoir qu'à terme, l'ensemble du territoire puisse être couvert par ces dispositifs éco-responsables.

Bonne lecture ! ■



Christian ROBACHE
Président du SIETREM,
Vice-Président du
Département de Seine-et-Marne,
Maire de Montévrain

Trimestriel #11 - Avril 2025

Directeur de la publication : Christian ROBACHE
Directeur délégué : Benoît BREYSSE
Pilotage, rédaction : Service communication du SIETREM
Conception, réalisation : Studio V.Graph
Impression : Roto France. Impression sur papier recyclé

Je ne jette pas, je trie.

sietrem.fr

info@sietrem.fr - 01 60 07 09 19





Un nouveau numéro pour contacter le SIETREM



Comme annoncé dans le précédent numéro de votre « Tri'mestriel », le numéro de téléphone pour joindre les services du SIETREM change à compter de la mi-avril 2025. Pour toutes vos questions relatives aux consignes de tri, à la bonne gestion de vos déchets, pour signaler un problème de collecte, pour réparer ou changer votre bac... Veuillez désormais composer le **01 60 07 09 19** ■



+ D'INFOS

Pour gagner du temps, il est conseillé aux habitants d'adresser leurs demandes par mail à l'adresse info@sietrem.fr.



Les emballages c'est en vrac dans le bac !

Il est rappelé que pour être triés par les machines, les emballages doivent impérativement être jetés en vrac dans le bac jaune. Cela signifie qu'ils ne doivent pas être enfermés dans des sacs ni être imbriqués les uns dans les autres. Si cette consigne n'est pas respectée, le tri est impossible et les emballages en sac sont renvoyés vers l'usine d'incinération ce qui engendre des coûts supplémentaires ■

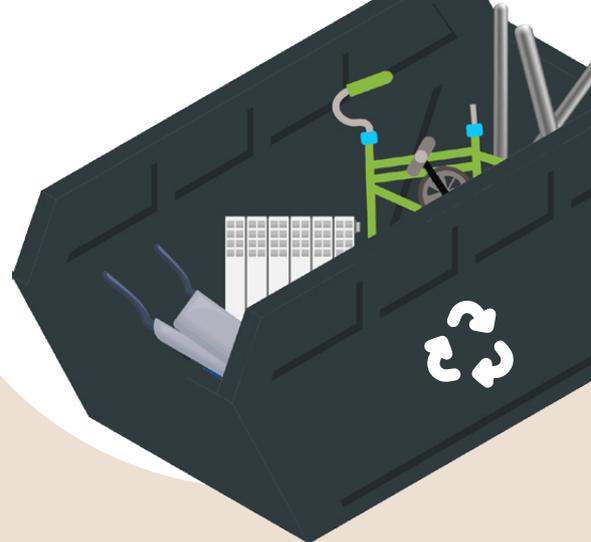


A vos marques, prêts ? Compostez !

Plusieurs distributions de composteurs auront lieu prochainement. Pour en acquérir un, réservez-le au préalable sur le site ou l'application SIETREM. Une participation de 20 € vous sera demandée (le SIETREM prend à sa charge 62 % du prix d'achat).

Composter présente de nombreux avantages. Cette pratique vertueuse permet entre autres de rendre à la terre ce qu'elle nous a donné, pour le plus grand plaisir des plantations ! Ce geste permet également de réduire le volume de déchets à collecter et à traiter et donc de réduire l'empreinte carbone et les coûts de gestion ■

DÉCHETTERIES MOBILES 2025



COURTRY

SAMEDIS 3 MAI, 14 JUIN, 11 OCTOBRE de 14h à 18h

Parking du haut, Espace Jacobsen - 31, rue Charles Van Wyngène

DAMPMART

SAMEDIS 24 MAI ET 12 JUILLET de 14h à 18h

Parking du Gymnase Roby - 2, rue Michel Place

THORIGNY-SUR-MARNE

**SAMEDIS 5 ET 19 AVRIL, 10 MAI, 7 ET 21 JUIN, 5 JUILLET,
6 ET 20 SEPTEMBRE, 4 ET 18 OCTOBRE de 14h à 18h**

Parking du collège Moulin à Vent - 12, rue du Moulin à Vent

Accès gratuit, réservé aux particuliers qui résident sur le territoire du SIETREM.
Munissez-vous de votre carte d'accès aux déchetteries et de votre pièce d'identité.



INFORMATION IMPORTANTE



Le SIETREM vous rappelle que depuis le 1^{er} février 2025, les demandes de carte d'accès aux déchetteries s'effectuent sur le site internet sietrem.fr ou sur l'application mobile SIETREM. **Celle-ci n'est plus délivrée sur place. Les habitants qui ont déjà en leur possession une carte de déchetterie n'ont pas besoin de la renouveler. L'accès aux déchetteries est autorisé uniquement sur présentation de cette carte et d'une pièce d'identité.**

Sensibiliser pour préserver l'environnement !

Le SIETREM vous propose de nombreux événements tout au long du printemps.

Voici un aperçu du programme :

> « Le textile sous toutes ses coutures »

 **SAMEDI 24 MAI DE 10H À 18H** – SIÈGE DU SIETREM

Libérez votre créativité et faites revivre vos anciens textiles et chaussures usagées !



Atelier customisation de baskets

De 10h à 18h

Vos baskets manquent d'originalité ? Confiez-les à des artistes spécialisés qui réaliseront le motif de votre choix sur vos chaussures de sport préférées.



Stand couture

De 10h à 18h

Un bouton à remplacer ? Une couture dé cousue ? Un accro à raccommoder ? Apportez votre vêtement pour lui donner une nouvelle jeunesse ! Une couturière vous expliquera le b.a.-ba de la couture grâce à des démonstrations qui se dérouleront tout au long de la journée.

Initiation au patchwork - De 11h à 13h et de 16h à 18h - Sur inscription*

Faites revivre des chemises en mauvais état grâce au patchwork, une technique de couture qui consiste à assembler plusieurs morceaux de tissus de tailles, formes et couleurs différentes pour réaliser des ouvrages originaux.



Transformation de vieux jeans

De 15h à 17h

Sur inscription*

Créez de nouveaux articles comme un vide-poches à partir de jeans usagés.

Initiation au crochet

De 10h à 12h et de 14h à 16h

Sur inscription*

Le crochet n'aura plus de secret pour vous grâce à cette initiation au cours de laquelle vous apprendrez à créer un panier.

Friperie de vêtements

De 10h à 12h et de 13h à 18h

Profitez du printemps pour renouveler gratuitement votre garde-robe ! Des vêtements adultes de seconde main seront mis à votre disposition.



* Toutes les animations sont gratuites. Elles sont également en accès libre sauf pour les ateliers transformation de vieux jeans, crochet et patchwork qui nécessitent une inscription préalable sur le site sietrem.fr. **Attention, nombre de places limité.**



Atelier fabrication d'accessoires recyclés

De 10h à 18h

Apprenez à créer un bandeau tressé, un chouchou, une lingette démaquillante et une éponge « Tawashi » à partir d'anciens textiles ou chaussettes. Une méthode originale pour faire revivre vos vêtements inutilisés !

Pensez à apporter vos chaussettes propres trouées ou orphelines !



Siège du SIETREM

ZAE Marne et Gondoire - 3, rue du Grand Pommeraye - 77400 Saint-Thibault-des-Vignes



« Le rendez-vous du réemploi »



SAMEDI 14 JUIN DE 14H À 17H30
SIÈGE DU SIETREM

Atelier jardin miniature - À 14h, 15h et 16h

Grâce à cet atelier original et ludique, vous pourrez laisser libre cours à votre imagination pour créer un jardin miniature dans de la vaisselle de seconde main.

Sur inscription par mail : prevention-dechets@sietrem.fr

Attention, nombre de places limité

Foire d'été - Don d'objets - De 14h à 17h30

Pourquoi jeter des objets alors qu'ils peuvent resservir ? De nombreux articles de sport et de loisirs seront mis gratuitement à votre disposition.

Fabrication d'objets en carton recyclé

À 14h30, 15h30 et 16h30

Lors de cet atelier créatif, vous apprendrez à fabriquer un pot à crayon, un vase ou un cadre photos à partir de cartons de récupération.

Sur inscription par mail : prevention-dechets@sietrem.fr

Attention, nombre de places limité

Atelier de réparation - De 14h à 17h30

Essayons ensemble de réparer vos objets cassés ou qui ne fonctionnent plus pour leur donner une nouvelle vie !

Sur inscription par mail : prevention-dechets@sietrem.fr

Attention, nombre de places limité



Siège du SIETREM - ZAE Marne et Gondoire

3, rue du Grand Pommeraye

77400 Saint-Thibault-des-Vignes

Stand d'informations tri et recyclage des textiles - De 10h à 18h

Les éco-agents du SIETREM vous sensibiliseront au respect des consignes de tri et un intervenant de la filière de recyclage « Le Relais » vous expliquera le devenir des textiles, chaussures et linge de maison une fois collectés dans les bornes d'apport volontaire.

Collecte de baskets

Profitez de votre venue pour déposer vos anciennes baskets qui seront remises en état par l'association d'insertion « Les Pinces à Linges ».

Que faire de vos textiles usagés ?

Si vous ne pouvez pas donner ou réemployer les textiles dont vous n'avez plus l'utilité, ne les jetez surtout pas dans la poubelle jaune, ils ne seraient pas triés. Déposez-les dans un point d'apport volontaire prévu à cet effet ! Pour rappel, tous les vêtements, linge de maison et chaussures se trient, même abîmés. Veuillez les placer propres et secs dans un sac fermé et lier les chaussures par paire avant de les déposer dans la borne.

Retrouvez la localisation des points d'apport sur le site <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Re_fashion



> « Festival rando nature »

 **SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JUIN,
DE 10H À 18H**
MAISON DE LA NATURE DE FERRIÈRES-EN-BRIE

Lors de ces 2 jours, le SIETREM s'associe à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire pour proposer de nombreuses animations sur les thèmes de la randonnée, de la nature et du bien-être. Au programme : randonnées guidées et en autonomie (différents parcours et niveaux), géocaching (chasse au trésor via une application mobile), création d'un kokedama (sphère en mousse dans laquelle s'épanouiront de jolies plantes), histoires pour les petits, atelier entretien d'outils de jardin, fabrication de papier ensemencé et de cartes décoratives avec des fleurs séchées, animation nichoirs à oiseaux, atelier apiculteur, sensibilisation au compostage, fabrication de savons naturels, dons d'outils de jardin de seconde main, fabrication de teinture végétale à base de plantes locales, atelier « land art » (utilisation des ressources de la nature pour créer une œuvre artistique), stand de prévention pour se protéger des tiques, atelier cuisine de plantes sauvages, animation sur le tri des déchets...



Pour les amateurs de bien-être, des ateliers détente (bol sonore tibétain, yoga du rire, poésie japonaise...) seront organisés le 29 juin au matin.

Une petite restauration est prévue sur place ainsi qu'un bar à eau et à tisanes, un stand de torréfaction de café et de bières locales ■



Flashez ce QR code pour découvrir le programme complet et vous inscrire à certains ateliers !

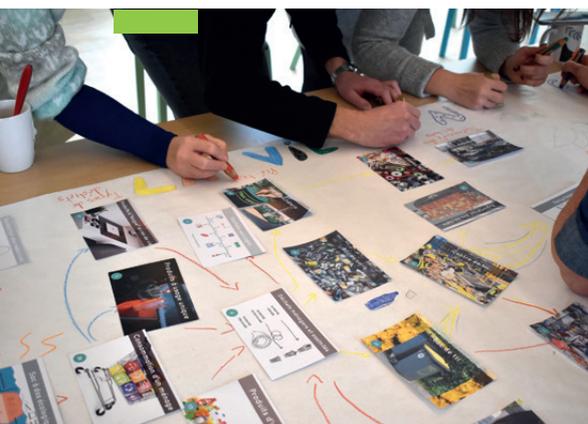


Maison de la nature de Ferrières-en-Brie
3, allée du château d'eau
77164 Ferrières-en-Brie



+ D'INFOS

Retrouvez tous les événements auxquels participe le syndicat sur le site sietrem.fr, rubrique AGENDA.



Fresque des déchets

Dans le but de proposer des animations innovantes, ludiques et pédagogiques, les éco-agents du SIETREM se forment à de nouvelles pratiques. Récemment, ils ont suivi un stage pour pouvoir ensuite animer des ateliers "fresque des déchets". Cet outil original permet d'identifier visuellement les enjeux de la bonne gestion des déchets. En équipe, les participants reconstituent les différentes étapes du cycle de vie des déchets et identifient des solutions concrètes pour les éviter et ainsi préserver l'environnement ■

Intensifions nos efforts de tri !

Le SIETREM a mené une nouvelle campagne de caractérisation des ordures ménagères collectées sur son territoire. Cette opération a permis d'identifier les différentes typologies de déchets jetés dans le bac grenat ainsi que la part de chacune d'entre-elles. Pour mener à bien cette opération, des échantillons représentatifs ont été définis en prenant en compte les situations géographiques et démographiques du territoire. À noter qu'en 2024, la quantité d'ordures ménagères collectée sur le territoire du SIETREM s'élève à 85 500 tonnes, soit 275 kg/hab/an.

Les résultats de l'étude

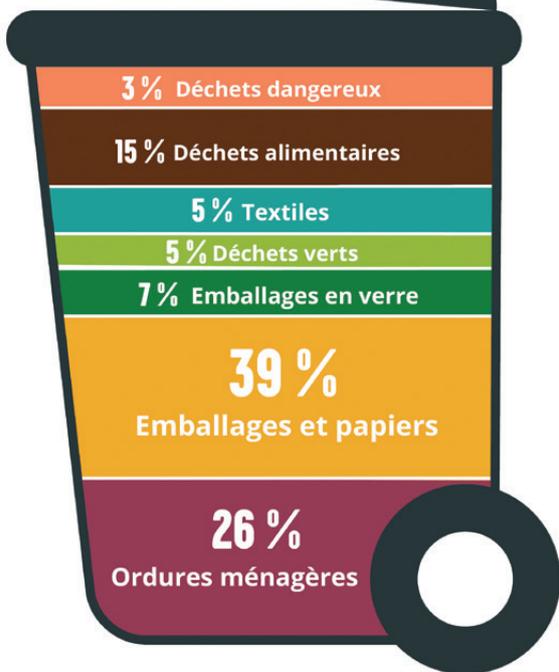
3 typologies de déchets, qui pourraient être détournées des ordures ménagères, se distinguent :

- > **Les déchets putrescibles**, qui représentent 20 % du contenu du bac grenat (avec 15 % de déchets alimentaires et 5 % de déchets verts).
- > **Les emballages et papiers**, qui constituent 39 % du contenu du bac grenat (dont 18 % de papiers et cartons, 2 % de briques alimentaires, 16 % d'emballages en plastique, 3 % d'emballages en métal).
- > **Les emballages en verre**, qui représentent 7% du bac grenat.

Comparativement à la précédente caractérisation menée en 2021, la part des déchets putrescibles dans le bac grenat a diminué (20 % en 2024 contre un peu plus de 25 % en 2021). Le volume d'emballages et papiers est constant (environ 39 % en 2021 tout comme en 2024). Toutefois, la quantité de verre retrouvée dans les ordures ménagères a pratiquement doublé en 3 ans (3,8 % en 2021 contre 6,6 % en 2024), idem pour les textiles qui se retrouvent de plus en plus nombreux dans le bac grenat (2,7 % en 2021 contre environ 5 % en 2024).

En moyenne, 74 % du contenu des bacs d'ordures ménagères pourraient être valorisés si les déchets étaient correctement triés. Ensemble, intensifions nos efforts pour augmenter les performances de tri, recycler au maximum et préserver nos précieuses ressources naturelles ■

Bilan de la caractérisation des ordures ménagères résiduelles 2024.



Le bac jaune à la loupe

En 2024, 10 500 tonnes d'emballages ont été collectées sur le territoire du SIETREM, soit 34 kg/hab/an.

En fonction des secteurs de collecte, la part de refus (c'est-à-dire la fraction des déchets non-conformes aux consignes de tri) peut être très importante (de 18 à 50 % du contenu de la benne). En 2024, 28 % des déchets réceptionnés au centre de tri étaient des erreurs de tri. Ceci engendre un coût de traitement supplémentaire puisqu'ils sont rechargés dans un camion et acheminés vers l'usine d'incinération où ils sont valorisés en énergie.

Le SIETREM vous rappelle que tous les emballages et papiers sont à déposer, bien vidés, non imbriqués et en vrac, dans le bac jaune. Les emballages en verre sont à jeter dans le bac vert ou dans un point d'apport volontaire spécifique.

Retrouvez toutes les consignes de tri et les emplacements des bornes d'apport volontaire dédiées sur le [sietrem.fr](https://www.sietrem.fr).



CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



Le tri des ampoules

ecosystem

Une idée lumineuse !

Saviez-vous que les ampoules portant le symbole de la poubelle barrée sont recyclables ? Elles sont à déposer dans les bacs de collecte prévus à cet effet en déchetterie ou chez les revendeurs. Grâce à la prise en charge de l'éco-organisme Ecosystem, 85% des matériaux qui les composent sont recyclés ■



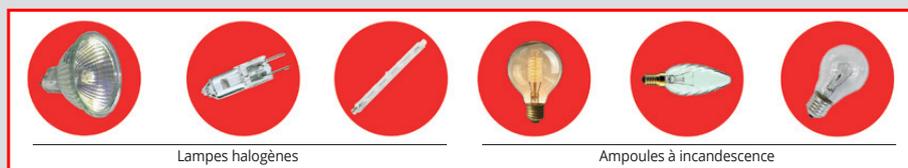
Lampes fluo-compactes

Lampe à iode métallique

Lampe sodium haute pression

Tube fluorescent

Lampes à LED



Lampes halogènes

Ampoules à incandescence

Les ampoules à filament (à incandescence ou halogènes) sont à jeter dans le bac des ordures ménagères (bac grenat).

Visitez le centre de tri en famille !

Vous souhaitez savoir ce que deviennent vos emballages après les avoir déposés dans le bac jaune ? Profitez des vacances de printemps pour visiter le centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes avec vos enfants !

Après le succès des premières éditions organisées en février, le SIETREM vous propose de nouvelles dates au mois d'avril pour visiter en famille cet équipement à la pointe de la technologie ! L'occasion idéale pour petits et grands de découvrir, de façon ludique et immersive, le procédé de tri.

À l'issue de la visite, des jeux pédagogiques vous seront proposés pour tester vos connaissances sur le tri des déchets ■

> Quand ?

Mercredi 23 et vendredi 25 avril de 10h30 à 12h



> Pour qui ?

Pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans

> Où ?

Centre de tri du SIETREM - ZAE Marne et Gondoire à Saint-Thibault-des-Vignes.

Stationnement au siège du SIETREM situé en face (au 3, rue du grand Pommeraye). **Veillez stationner votre véhicule en marche-arrière pour des raisons de sécurité.**

> Comment ?

En s'inscrivant au préalable sur le site sietrem.fr.

Attention, les places sont limitées !

Pensez à porter des chaussures confortables et fermées.

> Renseignements :

par mail : coordinateur@sietrem.fr

ou par téléphone au 01 60 94 21 88.

Trier ses biodéchets, c'est bête comme chou !

Suite à l'expérimentation de différentes solutions de tri à la source des biodéchets menée en 2023 et 2024, le SIETREM a proposé aux 31 communes de son territoire d'installer des bornes d'apport volontaire dédiées aux biodéchets ainsi que des composteurs partagés. À ce jour, les communes de Bussy-Saint-Georges, Gournay-sur-Marne, Guermantes, Lognes, Montévrain et Montfermeil en bénéficient déjà.



À partir du printemps 2025, le déploiement des dispositifs se poursuivra sur les communes de Brou-sur-Chantaine, Collégien, Champs-sur-Marne, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Lagny-sur-Marne et Thorigny-sur-Marne où une cinquantaine de bornes d'apport volontaire et environ 23 sites de compostage partagé seront installés. Des équipements supplémentaires seront disposés également à Lognes.

Les emplacements des bornes et des sites de compostage partagé installés dans ces villes vous seront communiqués prochainement via les supports de communication du SIETREM et des communes concernées.

► Le traitement des biodéchets, un circuit-court

À compter du mois de juin 2025, le marché de collecte des points d'apport volontaire dédiés aux biodéchets sera confié à la société Moulinot. Cette dernière se chargera également de valoriser les biodéchets en biogaz ou en fertilisant pour les sols grâce à son unité de méthanisation située à Réau, en Seine-et-Marne.

Le compost produit sur les sites de compostage partagé sera redistribué aux participants qui en auront fait la demande auprès du SIETREM (plus d'informations sur les supports de communication affichés sur les sites de compostage) ■

DE NOUVELLES BORNES À CARTONS À VAIRES-SUR-MARNE !

Pour faciliter l'évacuation des grands cartons, 2 nouvelles bornes dédiées à ce type de déchet seront installées à Vaires-sur-Marne dans les semaines à venir. Au total, 5 bornes seront à la disposition des habitants de la commune.

Pour rappel, seuls les cartons volumineux, type cartons de déménagement, bien vidés, pliés ou découpés, peuvent y être déposés.

Retrouvez les emplacements des bornes cartons installées sur le territoire du SIETREM sur le site internet sietrem.fr.



⚠ Tout déchet déposé au pied des bornes est interdit pour des raisons de sécurité et d'hygiène.





16 communes concernées par la collecte des encombrants sur rendez-vous

Après les communes de Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Martin, Champs-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie, Chelles, Conches-sur-Gondoire, Courtry, Dampmart, Guermantes, Montévrain, Montfermeil, Saint-Thibault-des-Vignes et Vaires-sur-Marne, **ce sont les villes de Collégien, Pomponne et Torcy qui bénéficient désormais de la nouvelle organisation de collecte des encombrants sur rendez-vous.**

Dans les années à venir, les autres communes du territoire qui se porteront volontaires pourront accéder à ce service qui se substitue à la collecte classique à date fixe. Pour se débarrasser de leurs déchets volumineux, **les habitants des communes concernées** peuvent réserver un créneau via le site sietrem.fr ou par téléphone au 01.60.43.51.96 ■



Plus d'informations sur le site sietrem.fr ou l'application mobile SIETREM



DEPUIS LE 7 AVRIL 2025, LES HABITANTS DE COLLÉGIEN, POMPONNE ET TORCY BÉNÉFICIENT DU SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS.

Comment bien présenter ses déchets verts à la collecte en porte-à-porte ?

Il est rappelé aux habitants des communes concernées par ce service que les consignes de bonne présentation ci-dessous doivent scrupuleusement être respectées. Ainsi, les déchets végétaux pourront être valorisés en compost.

- › Les branchages ne doivent pas excéder 1,20 m de longueur et 10 cm de diamètre. Ils doivent être présentés en fagots liés à l'aide d'un lien biodégradable. Attention, les ficelles en plastique, en nylon ou métalliques sont interdites. Les fagots ainsi constitués ne doivent pas peser plus de 25 kg.
- › Les autres déchets verts (gazon, feuilles, déchets floraux et de massifs) doivent être présentés en sacs en papier biodégradable ou en bacs et récipients en bon état, munis de 2 poignées et n'excédant pas 25 kg une fois chargés.
- › Les sacs et contenants ne sont pas fournis par la collectivité et sont à la charge de l'utilisateur. **La présentation dans des sacs en plastique est interdite.** Le dépôt est limité à 1 m³ par collecte.
 - **Déchets acceptés :**
Tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, d'arbustes ou d'arbres, déchets floraux et de massifs... provenant uniquement des jardins des pavillons.
 - **Déchets refusés :**
Les déchets alimentaires (préparation et restes de repas) des particuliers, la terre, les cailloux, le bois de construction, les palettes, le fumier et les souches d'arbres.



+ D'INFOS

À noter que depuis le 9 avril 2025, une collecte de déchets verts destinée uniquement aux logements individuels (maisons) est assurée en porte-à-porte à **Chanteloup-en-Brie les 2^e et 4^e mercredis, d'avril à novembre.**



LE NUMÉRO CHANGE, PAS LE SERVICE !

**DORÉNAVANT,
COMPOSEZ LE**

01 60 07 09 19

**Pour toutes vos questions sur
la bonne gestion de vos déchets**



*Gagnez du temps en privilégiant les
demandes par mail à info@sietrem.fr*

sietrem.fr

info@sietrem.fr - 01 60 07 09 19



Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

